



# Soissons Natation Sportive



## Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 08 novembre 2019 à la Salle Simone Veil à Soissons

Sur convocation de la présidente, le 08 novembre à 19 h les membres de l'association Soissons Natation Sportive se sont réunis pour tenir une Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée était présidée par Mme ACHOUR-TALLET Isabelle, présidente de l'association. Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme ZILAVEC Marie-Agnès, membre du comité directeur, ainsi que des autres membres du comité directeur.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés, le quorum était atteint et l'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

Mme ACHOUR TALET a ouvert la séance en remerciant les personnes présentes et particulièrement Mr VANNIER, représentant la ville de Soissons, Mr BERTHE, secrétaire de la Ligue des Hauts de France et Mme GIBOT, présidente du Comité Départemental de Natation. Elle présente les excuses de Mr CARRE et de Mr MADOU. Elle remercie également Mr SAMOUR, représentant GROUPAMA.

### Rapport moral

Mme Achour Talet présente les membres du bureau actuel ainsi que les entraîneurs. Elle rappelle que cette année a été particulièrement difficile. Malgré cela, les résultats sportifs sont encourageants. Différents évènements ont été organisés : loto, championnat de l'Aisne. La confiance avec la Communauté d'Agglomération a été rétablie ainsi que le dialogue avec la direction des Bains du Lac. Depuis la rentrée, nous avons donc 2 entraîneurs, Mr Barat à temps plein et Mr Achour Talet à raison de 10h par semaine. Notre recherche de sponsors est fructueuse.

Mme Achour Talet présente également une estimation financière de l'utilisation des lignes d'eau aux Bains du Lac. Si le club devait louer les lignes d'eau, le coût serait prohibitif et obligerait d'augmenter les cotisations.

## Approbation des comptes rendus de l'AG ordinaire du 23/11/18 et de l'AG extraordinaire du 11/05/2019

Les deux compte-rendu sont présentés dans le document remis lors de l'Assemblée Générale. Un adhérent fait remarquer que ces compte-rendu auraient pu être envoyés avant afin de pouvoir être étudiés. Le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire est approuvé avec 1 abstention. Le compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire est approuvé avec 2 abstentions.

### Bilan financier

Le bilan comptable 2018/2019 est présenté par Mr Janniaud. Il est approuvé à l'unanimité.

Le bilan prévisionnel est présenté par Mr Janniaud. Il est approuvé avec 1 vote contre.

### Bilan sportif

Mr Damien Barat présente le bilan sportif 2018/2019 des écoles de natation, groupe Ado, groupe Adultes, groupe Handisport et enfin le groupe Pré-Compétition.

Mr Achour Talet présente les résultats du groupe Compétition.

### Elections complémentaires

Quatre membres du bureau ont donné leur démission au cours de l'année : Mme Adéline LAURENT, Mme Mélinda LEITE, Mr David GERLOT et Mr Patrick JANNIAUD. Il a été fait appel à candidatures. 5 candidatures sont proposées. Chacune d'entre elles est présentée individuellement et soumise au vote. Toutes sont acceptées à l'unanimité.

Mme Cadiot Virginie

Mr Cadiot Rodolphe

Mr Gerlot David

Mme Lesueur Lucie

Mr Noris Laurent

Le nouveau bureau se réunira prochainement afin de procéder à l'élection d'un président, vice-président, trésorier et secrétaire. Les adhérents en seront tenus informés.

### Modifications des statuts

Mme Zilavec explique qu'une proposition de modification de statut doit être effectuée. La 1<sup>ère</sup> modification consiste au changement du Siège social qui est fixé aux Bains Du Lac, allée des Bains du Lac 02200 Mercin et Vaux.

La 2<sup>ème</sup> modification concerne l'article 7 sur la radiation. Il est proposé d'ajouter la mention « Concernant le conseil d'administration, l'exclusion pourra être prononcée après 3 avertissements. »

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

## Points sur les officiels

Marc Conrad présente le nouveau système de sanction qui est mis en place à partir de cette année pour la non présentation d'officiels lors de compétition régionale. Lors de la saison 2017-2018, les sanctions étaient plus faibles (15 euros par absence d'officiel par réunion). A noter que le club a obtenu 125 euros pour le bilan des officiels dans le cadre des compétitions départementales.

Le nouveau système nécessite d'avoir plus d'officiels au sein du club, d'autant que les compétitions régionales amènent à se déplacer loin. Plus il y aura d'officiel et moins cela sera lourd pour eux. La formation pour être officiel est payante mais est prise en charge par le club. Mr Vannier fait remarquer que la ville de Soissons peut rembourser les factures concernant les formations à hauteur de 800 euros.

Mme Achour Talet tient à remercier Mr Conrad, qui est toujours présent lors des compétitions.

## Intervention des personnalités

Mr Vannier félicite le club pour ces rapports qui se normalisent avec l'Agglomération. Il dit qu'il est difficile d'être adjoint au sport et de ne pas être responsable des structures. Il est heureux de savoir que le nombre d'adhérents augmente, ainsi que l'augmentation de nombre de lignes d'eau. Il est très satisfait de voir le nombre de jeunes présents lors de cette assemblée et renouvelle encore ces félicitations.

Mr Berthe a suivi avec intérêt et préoccupation les problèmes du club depuis 2 ans. Un club comme Soissons ne peut pas mourir. Il est très content des résultats sportifs. Il note une belle augmentation du nombre de licences (68 en 2017/2018 et 167 en 2018/2019). On revient aux années 2013/2014. Il rappelle qu'un adhérent équivaut à une licence. La réforme des licences n'est pas préjudiciable pour les clubs. A terme, des sanctions pourront être données.

Concernant le « j'apprends à nager », il y a eu une session à 6 licences cette année. Le club aura 300 euros d'aide. Si on avait eu 8 licences, le club aurait eu plus. Il précise que les 10 séances peuvent être faites sur 10 samedi ou 10 mercredi par exemple et pas forcément sur 2 semaines.

Il annonce une nouvelle opération à venir : « l'aisance aquatique » qui concernera les élèves de 4 à 5 ans.

Enfin, il félicite le club pour ses résultats sportifs.

Mme Gibot félicite à son tour le club. Dans l'Aisne, 2 clubs ont participé à l'opération « j'apprends à nager » et le Comité fera un geste pour eux. L'Aisne comporte 6 clubs labellisés. Elle tient à remarquer que le SNS est le seul club à avoir une section HandiSport. Elle rappelle que le club a besoin de bénévoles et d'officiels. Elle remercie Isabelle Achour Talet et Stéphane Prioux pour leurs actions.

## Questions

Un adhérent demande des informations sur la fermeture technique de la piscine. Cette dernière aura lieu du 09 au 27 décembre. A ce jour, malgré plusieurs contacts avec les piscines avoisinantes, le club n'a pas trouvé beaucoup de solutions de repli. Couloisy pourrait nous recevoir mais avec peu de créneaux horaires (mardi et jeudi soir avec 2 lignes). Mme Achour en profite pour remercier Hervé, présent lors de cette réunion. Le club sera obligé de faire des choix de groupe. Même s'il est souhaitable que tous les groupes puissent continuer à s'entraîner, le club privilégiera les pré-compétiteurs et compétiteurs. Cela a déjà été le cas lors des dernières années.

Le club demandera également à la ville de Soissons de pouvoir si possible disposer d'une salle pendant les vacances, afin d'organiser des séances de sport.

Une autre question concerne les entraînements de PPG qui ont lieu en début d'entraînement dans le local du club en bord de piscine. Le club n'a aucune autre possibilité pour le moment.

Un adhérent aborde le fait qu'avant l'assemblée générale, Damien est annoncé aux nageurs qu'il souhaitait quitter le club à la fin du mois. Mme Achour Talet explique que ce point n'a pas été évoqué lors de la réunion, car Damien a prévenu les membres du bureau de manière informelle la veille tardivement. Le bureau n'a donc pas eu le temps d'étudier cette décision. Il ne peut malheureusement pas apporter de réponse pour le moment (condition de rupture de contrat, préavis, ...). Dès que la décision de Damien sera officielle, il est évident que le bureau fera tout pour trouver une solution. Mme Achour Talet regrette cette situation.

Mme Achour Talet remet à Carine, Marc et Patrick un cadeau afin de les remercier pour leur investissement.

Pour terminer, l'ensemble des enfants présents sont appelés afin de recevoir de la part de leur entraîneur leurs diplômes ainsi que des récompenses offertes par nos différents sponsors.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Un pot de l'amitié a clôturé cette Assemblée. Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance.

Soissons, le 08 novembre 2019